

Problème frais 1er rendez-vous avocat

Par **Pierre551**, le **26/11/2015** à **18:38**

Bonjour à tous,

Suite à une malencontreuse expérience avec un organisme Au Pair à l'étranger qui ma littéralement volé 3000 euro (sans donner de détails).

J'ai décidé d'aller voir un avocat afin de savoir quel sont mes recours possible et si dans ma situation je pouvais faire quelques chose juridiquement.

Sachant que j'avais investie toute mes économies dans ce projet je souhaitais d'abord avoir un conseil téléphonique afin d'avoir plus d'information.

Cette avocate du droit du travail s'est voulut très rassurante, imaginant déjà les recours possible par téléphone. Je lui ai expliqué ma situation financière, elle m'a donc parlé de l'AJ dont je pourrai être pris en charge à 100% dans mon cas.

Elle m'expliquais qu'elle me donnerai une feuille à amené au tribunal afin que ce soit fait.

Rassuré j'ai donc pris rendez-vous afin d'étudier plus clairement ma situation. Le jour venue, elle m'a assez bien accueillie, a bien essayé de comprendre la situation, voir comment on pourrais s'y prendre. Cela à durée environs 20-25 min maximum. Elle dois donc étudier le dossier et voir ce qui est possible.

Au moment où je lui demande le papier pour l'AJ, elle me dit que cela serait pour plus tard si l'on rentre en procedure. Elle me salua ensuite sans rien me dire comme si le rendez-vous était gratuit.

Deux semaines plus tard étant sans nouvelles, j'appel sa secrétaire pour savoir si elle avait eu le temps d'étudier mon dossier. L'avocate devait me rappeler, c'était il y a deux semaines j'attend toujours ..

Jusqu'à que je reçoive une facture de 240euro comprenant rendez-vous, Frais d'ouverture de dossier, examen des pièces, frais divers secrétariat ..

Choqué j'appel la secrétaire qui me répond : "c'est comme quand vous allez chez le médecin il faut payer."

Je n'y connais rien en droit, je lui ai fait confiance, elle est resté floue et je suis maintenant complètement désemparé.

Si j'avais su que j'avais devoir payer, en tout cas au temps, je n'aurai certainement pas pris ce rendez-vous.

Je suis maintenant encore plus dans le pétrin financier, je comprend que les avocats doivent

gagner leur vie. Mais pas auprès de ceux qui n'ont pas d'argent. Je comprend maintenant qu'elle est volontairement resté floue pour ensuite me duper. Je ne suis même pas sûre qu'elle acceptera de faire suite à mon dossier, dont je n'ai d'ailleurs pas eu son retour depuis le rendez-vous ..

Que me conseillez-vous ?

Par **Muppet Show**, le 26/11/2015 à 20:29

Bonjour,

N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.

Par **Lexsail**, le 26/11/2015 à 20:51

Bonjour,

Malheureusement pour vous les honoraires pratiqués par l'avocat sont affichées dans la salle d'attente du cabinet. De cette manière aucune contestation n'est possible. Même si la méthode de votre avocat est très critiquable elle n'est malheureusement pas répréhensible... Le comportement de ces avocats est malheureusement ce qui fait de l'ombre à notre profession. Certains avocats font le premier rdv gratuit et d'autres non...Cependant Notre conseil emporte notre responsabilité et c'est compréhensible qu'on soit rémunéré en conséquence.

Par contre Il se peut que votre avocat déduise ce montant de l'AJ par la suite et que donc cette somme ne soit pas à votre charge.

Par contre avez vous vérifié que vous n'aviez pas d'assurance juridique ? (via votre carte bancaire ou assurance responsabilité civile)

Par **Pierre551**, le 28/11/2015 à 09:30

Bonjour,

Merci pour votre réponse Lexsail.

Mopette08, pas d'inquiétude je ne demande pas de conseil juridique proprement parlant, mais juste des conseils de personne connaissant le milieu.

C'est exacte les heures étaient affichées dans le couloir (400€/h).

Je comprend tout à fait qu'un avocat soit rémunéré, comme je l'ai dit j'aurai fait différemment

si je l'avais su ..

Concernant l'AJ, je vais donc la laisser faire pour le moment puisque que je n'ai pas trop le choix.

J'ai vérifié auprès de Gold Mastercard, l'assurance juridique ne fonctionne qu'à l'étranger et sous condition que mon préjudice ai été payé avec la carte :/
J'avais fait un virement bancaire.

Merci pour vos conseils.